

**COMPTE-RENDU PROVISOIRE DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
15 DECEMBRE 2021 (en attente de validation lors du prochain Conseil Municipal)**

Présents : Jean-Christophe FARJON - Agnès MERLE - Ghislaine DUVIGNAU – Hervé MICHEL - Odile COQUILLART - Yves GIBERT - David LAVAL - Huguette NALIN - Corinne ROCHAND - Murielle ROMAGNY - Jean-Claude VALLET

Excusés : Hélène CHARBONNIER donne pouvoir à Huguette NALIN - Amélie CHARRETIER donne pouvoir à Hervé MICHEL - Suzanne DUBOEUF – Fred RAMBOUR

Secrétaire de séance : Corinne ROCHAND

2 spectateurs

Validation du compte rendu du conseil municipal du 17 novembre 2021

Le compte rendu rédigé à l'issue de la séance du 17 novembre 2021 a été envoyé, par mail, à chacun des membres du Conseil Municipal pour lecture. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Demande de subvention au département pour la voirie VC50 :

La VC 50 est la voirie qui desservira le futur lotissement « Le Verger ». L'étude a été confiée au cabinet de Laurent Richard pour une première tranche de travaux s'élevant à 60 000 euros HT. La demande de subvention pour ces travaux a été acceptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Demande de subvention au département dans l'enveloppe solidarité :

2 projets sont à l'étude :

- La création d'un columbarium au cimetière : le devis s'élève à 10504 euros HT.

- La mise en place d'une grille de protection dans la chapelle, ce qui permettrait de laisser la chapelle ouverte et visible sans risque de dégradations : le devis s'élève à 2235 euros HT.

On a donc un total de devis de 12739 euros HT. Une demande de subvention qui couvrirait 60% d'un montant maximum de dépenses de 12 000 euros HT est donc faite au département pour ces 2 projets. La demande de subvention pour ces projets est acceptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Demande de subvention au département au titre de l'amende de police :

C'est une subvention qui doit être dédiée à la mise en sécurité. Suite à l'étude « Mobilité Douce » qui a été faite par la CCMDL, il a été décidé de créer une zone partagée au centre du village autour de l'école (zone 20 partagée entre voitures, vélos et piétons). De plus, une zone 30 sera créée autour du rond-point. Enfin, sur la route de l'Hôpital, il est envisagé de faire un plateau traversant au niveau de la salle d'animation rurale pour diminuer la vitesse des voitures à cet endroit là, et aussi la création d'un chemin piétonnier depuis la salle en remontant en direction de Haute-Rivoire.

Les devis sont de : 4800 euros HT pour la signalétique des nouvelles zones, 1500 euros HT pour les marquages résine, 13 000 euros HT pour le plateau traversant et 7500 euros HT pour une première tranche du chemin piétonnier de 50 mètres linéaires. Soit un total de 26800 euros HT.

Une demande de subvention qui couvrirait 60% d'un montant maximum de dépenses de 25 000 euros HT est donc faite au département. Cette demande est acceptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Présentation du cahier des charges pour le lancement du concours d'architectes pour le lotissement « Le Verger » :

Il a été décidé de lancer un concours d'architectes pour l'aménagement du lotissement « Le Verger ». En effet, nous souhaitons que le lotissement s'intègre au mieux au village et réponde aux diverses obligations. Pour les besoins de ce concours, il faut écrire un cahier des charges à destination des concurrents. Ce cahier des charges a été rédigé par l'organisme Epures en collaboration avec la « Commission lotissement ». Pour rappel, 2 hectares ont été acquis par la commune pour ce lotissement mais pour l'instant un seul hectare est constructible. Cependant le concours porte sur la totalité du terrain soit les 2 hectares.

Plusieurs étapes dans ce concours : la première consiste à choisir 3 cabinets d'architectes parmi tous les candidats en fonction de leur organisation, leurs références et leur équipe technique (on exige au minimum dans l'équipe un architecte, un paysagiste et un bureau d'études VRD). Cette sélection est faite par un jury composé de certains membres du Conseil Municipal, de la CCMDL, du Conseil Architecte du Département, etc...

Puis on passe à la deuxième étape du concours : les 3 candidats retenus à la première étape devront présenter un projet complet comprenant des vues 3D, des plans de masse, des notices techniques et financières, le phasage des opérations, etc... Ils devront étudier tout ce qui concerne les voiries, le bassin de rétention, la végétalisation, la conception des logements, la gestion du chantier...

Ce sera le même jury qui désignera le gagnant du concours. Ce dernier deviendra donc le maître d'œuvre de l'aménagement du lotissement. Pour les 2 candidats non retenus à l'issue de cette deuxième étape, un prix de 10 000 euros HT chacun leur sera décerné pour le travail accompli.

Présentation des devis pour le changement des ouvertures à l'école (24 fenêtres et 2 portes) :

Des devis ont été demandés pour le changement des ouvertures à l'école qui sont vétustes.

3 devis ont été demandés :

- 3 Baies a proposé des ouvertures en bois/alu avec des fenêtres équipées de volants roulants solaires pour un montant de 65 400 euros HT.

- Julien Tisseur a proposé des ouvertures en PVC avec des fenêtres équipées de volants roulants solaires pour un montant de 43 065 euros HT.

- Une 3ème entreprise n'a pas répondu dans les délais.

Le devis de Julien Tisseur a été retenu à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Ce projet sera financé à 50% par la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement public Local) et à 25% par le SIEL, soit un total de subventions de 75%.

Décision Modification au budget fonctionnement :

Une erreur a été faite en comptabilité entre les budgets fonctionnement et investissement. Cette erreur pourra être corrigée mais en attendant, il manque de l'argent sur le chapitre 11 du budget fonctionnement. 4000 euros seront donc prélevés sur le compte des dépenses imprévues. Cette décision est approuvée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Questions diverses :

- Monsieur le maire fait le compte-rendu des Conseils communautaires de novembre et décembre.

- Hervé Michel fait le compte-rendu de la réunion de la « commission Déchets » de la CCMDL : il a été décidé une hausse de 6 euros par personne en 2022 pour la Redevance Ordures Ménagères.

- Odile Coquillart informe que l'agent recenseur sera Madame Marie-Noëlle Mathevot.

- David Laval fait le compte-rendu de la réunion du SIEMLY (Syndicat des eaux).

Prochain Conseil Municipal : Mercredi 19 janvier 2022 à 20H30, lieu non défini en fonction de l'actualité sanitaire

Corinne ROCHAND, Secrétaire de séance.

Jean-Christophe FARJON, Maire.

